



# Délibération du Conseil municipal du 29 février 2024

**Date de  
convocation :**

22/02/2024

**En exercice : 27**

**Présents : 20**

**Votants : 22**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

Présents : M. Maxence GILLE – Mme Karine ROUSSET – M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – Mme Sylvie FOUGERAY- M. Sébastien COSTARD – M. Jacques TOUPRY – Mme Auziria MENDES– M. Georges BACCON – M. Cyril DEBOOSERE – M. Jean-Paul BORIE – Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU – M. Jean-Michel LEMSEN - Mme Brigitte DA SILVA

Pouvoirs : M. Nicolas LAVALLEE à Mme Karine ROUSSET – Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER

Absents excusés : M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme N'Deye DIA BRANDONNE – Mme Rafea LAOUADI

Absent non excusé : M. Fabrice DELARGILLIERE

Madame Karine ROUSSET a été élue secrétaire de séance.

**N° de  
délibération :**

08 -2024

**Objet :**

**Projet d'investissement : réfection intégrale de la toiture de la Mairie –  
Demande de subvention état**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les dotations d'investissement que sont la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) permettent d'accompagner les collectivités locales dans la réalisation de leurs projets relevant de catégories (DETR) ou de thématiques (DSIL) éligibles.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la toiture de notre mairie montre des signes inquiétants d'usure et lors des fortes intempéries, les infiltrations sont de plus en plus fréquentes dans les services. Il faut donc effectuer les réparations en urgence.

Dans ce cadre, une aide financière de l'Etat peut nous être allouée.

Monsieur le Maire propose de solliciter à titre dérogatoire cette aide financière de l'État, en déposant un dossier de demande « toutes subventions État ».

Monsieur le Maire précise que la subvention demandée est au taux de 32,75 % du montant HT des travaux soit 80 019€.

Monsieur le Maire annonce que le reste-à-financer par la Commune s'établirait à 67.25 % du montant HT (TVA non comprise) soit 164 316€.

Au vu du montant des travaux, Monsieur le Maire sollicite d'autres moyens financiers publics pour ce projet.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide,

1 – d'approuver le projet d'investissement dans les termes exposés par Monsieur le Maire.

2 – de mandater Monsieur le Maire aux fins de déposer le dossier de demande « toutes subventions État » concernant ce projet.

4 – de rappeler que la dépense sera inscrite au budget 2024 au compte 2135 « Installations générales ».

Fait à Lizy sur Ourcq, le 29 février 2024

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,  
Maxence GILLE



Le secrétaire de séance,  
Karine ROUSSET

